

Le 13 août 2020

CHASPUZAC
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 août 2020 sous la présidence de Michel JOUBERT.

Les sujets ci-après ont été abordés :

1- RN 88 : déviation Saint-Hostien – Le Pertuis

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de déviation de la RN88 des bourgs de Saint-Hostien et Le Pertuis.

2- CIAS de Loudes

Afin de représenter le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Loudes, il y a lieu de désigner un membre titulaire et suppléant. Mr JOUBERT Michel a été nommé titulaire, et Mme BONCOMPAIN Carole, suppléante.

3- Acquisition terrain FABRE

Suite au document d'arpentage réalisé sur la parcelle AA 127 appartenant à Mme FABRE Christiane, et afin de procéder à l'alignement de la voie communale « Impasse de la Boulène », une cession de terrain doit être réalisée. Une surface de 84 m² sera acquise par la Commune de Chaspuzac à l'euro symbolique à Madame FABRE Christiane.

4- Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La CAPEV a installé le 25 janvier 2018 sur son territoire une conférence intercommunale du logement (CIL). Cette conférence copilotée par le Préfet de Département et le Président de la CAPEV, constitue une instance multipartenariale traitant des sujets de l'offre, de la demande et des attributions de logement social.

Le règlement intérieur prévoit de désigner parmi le collège 1 (les représentants des collectivités territoriales), un représentant titulaire et un suppléant.

Mr ARNAUD Aimé a été désigné représentant titulaire et Mme MARTEL Dominique, représentant suppléant.

5- Acquisition Immeuble cadastré AB 43

Mr VALIORGUE Claude, propriétaire de l'immeuble AB 43 situé à Fontannes – 14 rue de l'Aérodrome, a saisi Monsieur le Maire afin de céder ce bien à la Commune. Cette acquisition permettra de poursuivre la réhabilitation du bâti ancien en logements locatifs afin de répondre à une forte demande. Une partie de la parcelle AB 42 attenante à la propriété bâtie sera également acquise.

Un document d'arpentage sera réalisé afin de définir la surface réelle de la parcelle AB 42 à acquérir par la Commune.

INFO

Exceptionnellement la Mairie sera ouverte : Mardi – Mercredi – Vendredi de 8 h 30 à 12 heures et Mardi et Vendredi de 13 h30 à 17 h 30 du 7 septembre 2020 au 18 septembre 2020.